



AUDITION SNETAP-FSU / CGAAER
Lettre de mission formation continue des enseignant-e-s
13 décembre 2016

Le mardi 13 décembre 2016, le Snetap-FSU était reçu par le CGAAER dans le cadre d'une mission relative à la formation continue des enseignant-e-s qui lui est confiée par le Ministre de l'Agriculture.

Les membres du CGAAER désignés pour cette mission sont : Georges GOSSET, Marie-Hélène BOUILLIER-OUDOT, Jacques GALLON et Danielle GOZARD.

Pour cet entretien, le Snetap-FSU était représenté par Olivier BLEUNVEN, Frédéric CHASSAGNETTE, Francis GAILLARD et Didier REVEL.

Une lettre de mission au périmètre inacceptable

Nous avons d'abord dénoncé le périmètre de cette mission fixé par le Ministre. En effet la lettre de mission ne donne que pour seul objet d'étude la situation « *des enseignant-e-s (titulaires et contractuels) en lycées d'enseignement général, technologique et professionnel de l'enseignement agricole public* ».

La mission n'est élargie aux personnels de direction et CPE que dans l'idée d'une démarche collective associant la communauté éducative.

Pour le Snetap-FSU ce choix est incompréhensible. D'abord la mise à l'écart des Conseiller-e-s Principaux-ales d'Éducation pour qui une grande part des besoins de formation sont similaires à ceux des enseignant-e-s est une erreur grossière. De plus cette distinction va à l'encontre de la démarche inverse qui vient d'être opérée en formation initiale. D'abord parce qu'une partie du Master MEEF est bien commune entre enseignant-e-s et CPE. Ensuite parce que, comme le réclamait depuis de nombreuses années le Snetap-FSU, les CPE sont maintenant formé-e-s à l'ENSFEA de Toulouse avec les enseignant-e-s.

Mais la limite fixée par le Ministre écarte aussi délibérément, et de façon encore plus radicale, les personnels des CFA et CFPPA. Une décision inacceptable compte tenu de la situation de ces collègues dont les missions sont identiques à celles des enseignant-e-s de lycées, impliquant des besoins identiques.

Compte tenu des conditions d'exercice de beaucoup d'entre eux-elles, notamment de précarité, ces besoins de formations sont très importants.

Nous avons rappelé pour exemple leur implication dans la mise en œuvre du plan agro-écologique et du « produire autrement » exige une formation continue identique à celle des enseignant-e-s des lycées.



Comme nous l'avons fait lors de la présentation de cette mission devant le CTM Formco, nous avons donc à nouveau demandé un élargissement de la mission à l'ensemble des équipes pédagogiques des EPL sans distinction du lieu d'exercice.

Contre une formation continue dans un but uniquement utilitariste

Le Snetap-FSU a confirmé son rejet de l'idée d'une formation continue utilitariste qui se résume trop souvent aujourd'hui en un accompagnement des réformes. Il dénonce l'idée que la formation continue se résumerait au « ... *développement des compétences nécessaires à l'État.* » ou que « *la formation continue est un droit et une nécessité qui doit répondre à une stratégie collective ...* ».

De même, la formation continue ne peut être réduite à un simple outil d'information et de formation aux nouvelles réformes de l'administration (nouveaux référentiels, nouvelles formes d'évaluation, ...).

Elle ne peut donc se limiter à la transmission d'informations officielles ou à l'adaptation à de nouveaux dispositifs, ni être réduite à un outil de gestion des personnels.

Par exemple le Snetap-FSU a dénoncé l'utilisation de crédits de formation continue pour l'accompagnement des différentes réformes (réformes du lycée, rénovation de la voie professionnelle, rénovation des BTSA ...). Sous l'intitulé de stages et dans le cadre d'enveloppes de la Formation Continue des inspecteur-ice-s ont été amené à travailler avec les enseignant-e-s sur la construction de documents d'accompagnements de ces réformes que l'on retrouve aujourd'hui sur Chlorofil.

La formation continue doit être organisée et réfléchie en concertation avec les personnels, au niveau national, et pas dans le seul but de la mise en œuvre de l'adaptabilité aux réformes quelles qu'elles soient.

La formation tout au long de la vie si elle répond aux besoins de l'institution doit aussi permettre aux personnels de s'épanouir totalement dans leur travail, gagner en assurance etc

...

Mais une formation qualifiante et diplômante

La formation continue doit permettre d'accéder à des qualifications nouvelles ou à des diplômes susceptibles entre autre de préparer à des secondes carrières.

La mise en place de la réforme de la masterisation a modifié le niveau de diplôme exigible des candidat-e-s aux concours de recrutement. Il est donc nécessaire de proposer ces formations pour qu'elles soient accessibles par la voie de la VAE et des formations continues, afin que tous les agents qui le souhaitent, puissent se présenter aux différents concours.

Des plans de requalification professionnelle doivent être mis en place régulièrement.

Malgré les annonces régulières sur la formation au numérique dans le cadre de nouvelles pratiques pédagogiques est souvent évoqué mais jamais mis en œuvre à une échelle permettant à tous-toutes les enseignant-e-s d'y prétendre.

Mais il y a un manque de formation professionnelle dans de nombreux domaines. Ainsi pour les enseignant-e-s, la pédagogie est indispensable pour bien enseigner, mais la didactique a été la grande oubliée des 15 dernières années.



Des choix stratégiques qui doivent être évalués

Pour mettre en action le plan agro-écologique le ministère a choisit de concentrer la formation sur un nombre réduit de personnels devenant alors référent-e-s régionaux et chargé-e-s de diffuser et démultiplier cette formation localement. Si le principe est understandable, le Snetap-FSU s'interroge aujourd'hui sur l'efficacité d'un tel dispositif qui au final n'aura pas, vu des établissements, porté ses fruits. Les référent-e-s ne sont pas identifié-e-s et n'auront pas agit en démultiplicateur-ice-s.

Une formation continuée, facilitée et encouragée

La formation continue est un droit pour tous les agents qui doit être ouvert sur le temps de travail. Elle doit être organisée sur des temps permettant aux agents de sortir de leur travail quotidien.

Le Ministère à tous les niveaux (national, régional et local) doit permette à tous les agents qui le souhaitent de pouvoir exercer ce droit à la formation.

Cela passe également par la reconstruction d'une véritable culture de la formation continue, perdue peu à peu depuis une dizaine d'années du fait de plusieurs phénomènes :

- une baisse sévère des crédits,
- une charge de travail de plus en plus importante et une culpabilisation dès lors que l'on est absent de son poste face aux élèves,
- des conditions d'inscription au fil de l'eau qui ne facilitent plus ce temps de réflexion sur sa formation chaque début d'année comme cela était le cas autrefois,
- un système de recherche et d'inscription aux stages via le net qui a complexifié l'inscription des personnels, ...

Il faut recréer cette culture notamment par des temps identifiés dans chaque établissement permettant un échange au sein des équipes et une réflexion sur les besoins et les offres.

Il faut identifier les besoins de formation des enseignant-e-s, mais cela ne peut passer par des entretiens individuels avec un membre de l'équipe de direction. Ce resserrement relève d'échanges avec l'Inspection et de réflexion collective des équipes éducatives.

Il faut aussi que les préconisations des inspecteurs déclenchent des moyens appropriés. On le voit trop souvent : des conseils lors d'inspection qui ne sont jamais suivis des faits faute de moyens.

Une formation continue publique

Pour le Snetap-FSU la formation continue doit rester publique et être portée par l'enseignement supérieur et la recherche.

Le Snetap-FSU regrette le choix des appels d'offre dans de nombreuses actions de formation qui éliminent les établissements publics et n'apportent ni la qualité, ni l'efficacité attendues.

Pour exemple la préparation aux concours réservés dans le cadre du dernier plan de déprécarisation (formations RAEP) et qui de l'avis de beaucoup de collègues montrait clairement une méconnaissance des concours publics en général et particulièrement les concours de l'enseignement.

Pour le Snetap-FSU, il y a au sein du ministère et du DNA (dispositif national d'appui) suffisamment de ressources internes et de compétences qui doivent être utilisées pour ne pas avoir à faire appel à des prestataires de services extérieurs.



Un accès aux formations élargi et des instances facilitatrices

L'offre de formation doit être élargie. Pour cela, le Snetap-FSU demande que l'ensemble des agents puisse accéder à l'ensemble des formations proposées par le ministère (la fusion des crédits de formation le permet depuis quelques années – elle doit être réellement mise en œuvre).

Le Snetap-FSU demande également que les formations vers d'autres ministères (Environnement, Éducation Nationale, ...) soient facilitées. Elles peuvent être réalisées par des regroupements de personnels, à l'échelle régionale/académique ou nationale et inscrites dans les plans de formation.

Le Snetap-FSU regrette encore une fois que dans les régions, il n'y ai aucune instance permettant d'aborder dans leur globalité les problèmes de tous les services (services déconcentrés + enseignement agricole public). Dans beaucoup de régions, la formation continue n'est pas abordée dans les Comités régionaux pour l'enseignement agricole (CREA).

Le numérique n'est pas une solution miracle pour la formation continue

Ces dernières années une tendance forte se dessine autour de l'utilisation du numérique, de l'autoformation et de la formation à distance. Ces derniers ne sauraient se substituer à des formations en présentiel. Cela nécessite donc des moyens matériels et humains conséquents auxquels il faut ajouter des moyens financiers pour assurer les déplacements.

La FSU demande que des moyens significatifs soient attribués pour une mise en œuvre effective de l'ensemble des dispositifs de formation. La possibilité pour les personnels de profiter pleinement de la formation professionnelle continue nécessite un volume de remplaçant-e-s suffisant.

En ce sens des stages d'une ou deux journées, qui ont leur utilité dans certains cas, ne peuvent suffire aux apprentissages de fond.

Des moyens qui stagnent après une forte baisse en 2010

Le budget de la formation continue du MAAF est aujourd'hui d'environ 5,3 millions d'euros (programme 2015) et reste globalement stable.

Le Snetap-FSU souhaite que les Inspecteurs dans leur état des lieux remontent au delà de 2010 pour leur comparaison des évolutions de crédits dédiés. En effet il y a une chute très importante depuis cette date.

Un élément important est également le passage à un budget unique pour le ministère depuis 2012.

Les congés formation se sont tellement raréfiés que la loi ne peut pas être respectée, et certaines catégories de personnels (ATLS) en sont quasi exclues.

Les crédits régionaux sont trop souvent utilisés pour faire fonctionner des réseaux.

